



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 12 mars 2024, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2024-0001 172, chemin du lac de l'Achigan	Autoriser la reconstruction d'un bâtiment, soit la construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché sur un terrain qui n'est pas occupé par un bâtiment principal.
DDM 2024-0002 Partie du lot 6 494 450, rue de la Grande-Ourse	Autoriser, pour un lot projeté, que celui-ci ait un frontage sur rue de 40,77 mètres plutôt que 50 mètres.
DDM 2024-0004 160, 305^e Avenue	Autoriser, pour un garage détaché projeté, que celui-ci empiète de 5,6 mètres dans la marge avant de 12 mètres et qu'il empiète de 1,95 mètre dans la marge latérale gauche de 5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 8 mars 2024, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, le nom et les coordonnées de la personne qui les transmet, ainsi que, si requis, le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 21 février 2024.


Mathieu Meunier
Directeur général
/sf